



ARRETE DU MAIRE N°AG/AR-2023-85

DESIGNATION DE MEMBRES DU JURY
CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
CREATION D'UN ESPACE CULTUREL, ASSOCIATIF ET CITOYEN DANS
LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE VILAR

Le Maire de CLERMONT L'HERAULT,

VU le Code des marchés publics et notamment ses articles R.2162-22 à R. 2162-26 et R. 2171-1 ;

VU le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-5-II ;

VU la délibération en date du 30 septembre 2020 n° DCM20-09-20P4 portant mise en place de la commission d'appel d'offre ;

VU la délibération en date du 6 juillet 2022 n° DCM22-07-06P11 portant sur la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace culturel associatif et citoyen ;

VU les propositions du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault ;

VU les propositions de l'Ordre des architectes Occitanie ;

CONSIDERANT le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace culturel, associatif et citoyen dans les locaux de l'ancienne école Vilar situés rue Doyen René Gosse décidée par la délibération susvisée ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Outre les membres désignés en application de l'article R.2162-22 du Code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article R2162-22 du Code des marchés publics,

- Les personnes qualifiées suivantes :
 - Monsieur Patrick Buffard, architecte conseiller du CAUE,
 - Madame Audrey Luche, membre du Conseil de l'ordre des architectes,
 - Monsieur Xavier Ravel, membre du Conseil de l'ordre des architectes,
- Les personnalités avec expertise :
 - Madame Lambot, architecte conseil,
 - Monsieur Mayot, paysagiste conseil.

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Clermont l'Hérault, le 5 avril 2023.

Le Maire,

Gérard BESSIERE